

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

«Le Bourg» 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie.stjacques_da@numericable.com

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 MARS 2015

Date de Convocation : 20 MARS 2015

Date d'affichage du compte rendu : 30/03/2015

Présents : LACHARME Béatrice, TRIBOULET Christiane, AYNES Benoit, PEYRE Gilbert, TRIBOULET Monique, GEOFFRAY Annick.

Absent(e)s excuse(s): SANGOUARD Bruno, SANGOUARD François, ARNAULT Sophie, MICHAUD Sylvain, RENAUD Kévin.

Benoit AYNES a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 Février 2015

Il a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire ouvre la séance.

1° BATIMENTS

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU LOGEMENT :

Les travaux seront finalisés cette semaine, la cuisine a été posée et la salle de bain est terminée. Quelques retouches ont été demandées afin de rendre l'appartement disponible à la location mi-avril. L'annonce va être éditée et publiée. Deux problèmes sont soulevés. Le premier concerne le fait que les futurs locataires ne disposent pas de local de rangement, pour des vélos par exemple. La solution serait de louer l'appartement avec un bout du local derrière la salle communale. La deuxième remarque concerne le compteur d'eau de l'appartement, il se trouve dans la cave de l'Auberge donc inaccessible pour les locataires. Le conseil réfléchit à une solution. Mme le Maire propose de faire visiter l'appartement aux habitants, le conseil approuve. L'appartement sera donc ouvert au public le samedi 11 avril de 10h00 à 12h00. Une info commune sera déposée dans les boîtes aux lettres.

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE :

L'entreprise DEFIM a été retenue pour effectuer le diagnostic de performance énergétique de l'appartement, (diagnostic obligatoire pour les propriétaires qui souhaitent louer un bien). Le DPE a donc classé l'appartement en E pour l'étiquette énergétique et en B pour l'étiquette climat. La surface totale du logement est de 80.19m². L'étude a permis de calculer le coût estimatif du chauffage et de l'eau chaude à savoir 1061[€] pour une année abonnement compris.

2° FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 :

Mme le Maire donne le détail du compte administratif 2014 au conseil :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
<i>DEPENSE</i>	<i>RECETTE</i>	<i>DEPENSE</i>	<i>RECETTE</i>
150316.59€	154870.10€	163843.99€	87665.42€

Le conseil approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion et délibère pour affecter le résultat excédentaire de 106226.08€ comme suit : 50220.91€ en investissement et 56005.17 en fonctionnement.

SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil décide de diminuer le budget alloué aux subventions pour les associations et de privilégier les associations locales. Mme le Maire propose un budget de 1000€ partagé entre plusieurs associations.

SUBVENTION 2015 AU CCAS :

Le conseil décide de verser 1200€ au budget du CCAS.

INDEMNITE D'EVICITION:

Mme le Maire explique au conseil que Monsieur Bruno SANGOUARD n'a jamais été indemnisé suite à la perte de surface d'une parcelle qu'il exploitait lors de la création de l'assainissement collectif.

Cette indemnité a été budgétisée en 2014 et lui sera donc versée en 2015.

EBAUCHE CONTRAT PLURIANNUEL :

Mme le Maire rappelle aux conseillers que la commune a signé un contrat avec la maison départementale du Rhone qui permet de bénéficier de subventions portant sur des projets ciblés par la commune. Le nouveau contrat 2015-2018 est donc à mettre en place. Mme le Maire propose plusieurs projets éligibles aux subventions:

- Nom et numérotation des rues du village
- Assainissement au Lieu-dit Chagny et Valverin + réseau d'eaux pluviales
- Création d'un local à archives
- Toit de la salle communale
- Isolation extérieure des gites
- Chaufferie collective

3° PERSONNEL COMMUNAL

EMPLOI SAISONNIER :

Madame GEOFFRAY a créé la fiche de poste pour l'emploi saisonnier. La commune recherche un adjoint technique 2eme classe chargé de l'accueil et de l'entretien des gites pour 10h par semaine, essentiellement le week-end pour les mois de juillet et août.

Une jeune fille s'est portée candidate et est disponible cet été.

Le conseil délibère, approuve la fiche de poste et la création l'emploi saisonnier.

7° EBOULEMENT DE TERRAIN

Madame le Maire informe le conseil que la décision du Tribunal de Grande Instance de Villefranche sur Saône concernant l'assignation en référé de la commune par les consorts THILLET, sera rendue le 9 avril 2015.

8° QUESTIONS DIVERSES

AMENDES DE POLICE :

Mme le Maire explique au conseil que le montant des recettes des amendes de Police n'est pas connu à l'avance et qu'il est donc difficile de budgétiser. Il serait intéressant de pouvoir équiper la commune de barrière de sécurité ou de solution pour ralentir les véhicules au lieu-dit Chagny. Une commission prépare un projet dans ce sens.

FETES DES MERES :

La commune invite la population à participer à la fête des mères le Samedi 30 mai à partir de 17H.

Prochain conseil municipal : VENDREDI 10 AVRIL à 20H00

Fin de séance 22h55.

Le Maire,
Béatrice LACHARME